

**DECISION RELATIVE A LA REALISATION D'UN
MONTAGE D'ARCHIVES AUDIOVISUELLES DES
PASSAGES DU TOUR DE FRANCE**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date
du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre
2022, portant délégation à des Adjointes au Maire, modifié par
l'arrêté n°2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif
aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu la délibération du conseil municipal en date
du 09 juin 2023 relative à la signature d'une convention de
partenariat avec l'association ARCHIPOP portant sur la
conservation et l'exploitation des fonds audiovisuels de la Ville de
Lens,

Considérant l'intérêt de diffuser un montage
d'archives audiovisuelles des passages du Tour de France à
Lens, dans le cadre des animations liées aux compétitions
cyclistes (Quatre Jours de Dunkerque, Tour de France) de mai à
juillet 2025,

Décision n° 2025- 121

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est fait réaliser par l'association ARCHIPOP un montage d'archives
audiovisuelles des passages du Tour de France à Lens.

ARTICLE 2 : Le coût de cette prestation comprenant la recherche documentaire, le montage
des images, l'insertion de générique et cartonnage et l'envoi du fichier vidéo au format MP4 HD,
est fixé à 255 € net.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville www.villedelens.fr
(rubrique actes administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, délégué à la Vie locale et le
Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions
de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2025

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture,
Hélène CORRE

